



SUPPORTING  
AN ENABLING ENVIRONMENT  
FOR CIVIL SOCIETY

# Aperçu de l'environnement favorable

Gabon

Juillet 2025

## Contexte

Au cours des deux dernières années, le Gabon a connu une période de transition marquée par des bouleversements politiques, institutionnels et sociaux. Le [coup d'État](#) du 30 août 2023 a ouvert la voie à une profonde restructuration du paysage national, suivie du Dialogue national inclusif du 1er au 30 avril 2024, qui a permis aux différentes parties prenantes du pays de débattre et de proposer des réformes pour un avenir plus harmonieux. Le [référendum constitutionnel](#) du 16 novembre 2024 a redéfini le cadre juridique de la Ve République, tandis que l'élection présidentielle du 12 avril 2025 a constitué une étape clé dans la reconstruction démocratique du Gabon.

Cependant, les droits de réunion ont été encore davantage érodés par la [loi sur les partis politiques](#) de juin 2025, qui impose un seuil de 12 000 membres et une présence à l'échelle nationale, critères qui excluent de manière disproportionnée les mouvements émergents. Elle permet également la suspension d'un parti politique en cas de « trouble à l'ordre public », un concept vague et sujet à interprétation. Le cas du Parti national du travail et du progrès (PNTP) de [Jean Rémy Yama](#) en est une illustration : privé de reconnaissance, ses rassemblements publics ont été interdits ou dispersés, et ses militants ont été arrêtés sous de vagues prétextes d'« ordre public ». Ces dispositions, bien qu'annoncées comme visant à structurer le paysage politique, sont perçues comme des obstacles déguisés à l'entrée dans la sphère publique pour les mouvements émergents ou critiques.

Le pays se prépare aujourd'hui à des élections législatives et locales qui devraient achever [cette transition](#) et établir un nouvel équilibre institutionnel et politique. Tout au long de ces transformations, les organisations de la société civile (OSC) ont joué un rôle essentiel. Elles ont contribué à sensibiliser l'opinion publique, à promouvoir le dialogue et à élaborer les réformes nécessaires à la stabilité du pays. Leur engagement a favorisé un climat civil pacifique, renforcé la gouvernance et impliqué les citoyens dans la consolidation de la démocratie gabonaise.

## 1. Respect et protection des libertés civiques fondamentales

La trajectoire du Gabon depuis le coup d'État d'août 2023 se caractérise par des réformes constitutionnelles notables, en particulier les articles 10 à 14 de la [Constitution de 2024](#), qui consacrent officiellement les libertés civiles. Ces dispositions ont permis des avancées modestes, telles que l'amélioration de la [liberté des médias](#) et le renforcement des cadres de [protection des données](#). Malgré les réformes constitutionnelles qui ont suivi le coup d'État de 2023, l'espace civique au Gabon reste étroitement contrôlé. Les indicateurs empiriques révèlent un décalage entre les garanties juridiques et les réalités vécues. Freedom House classe le Gabon comme « [non libre](#) » (21/100), tandis que CIVICUS qualifie son espace civique de « [réprimé](#) », reflétant les [restrictions persistantes](#) en matière d'expression, d'association et de réunion.

La liberté d'expression a connu une [légère amélioration](#). Les journalistes sont désormais moins exposés à des mesures répressives directes et certains reportages critiques sont tolérés. Cependant, des problèmes systémiques persistent. La Haute Autorité de la communication (HAC), qui régit les médias, manque d'indépendance et a suspendu arbitrairement certains médias. En 2024, un adolescent de 15 ans [a été poursuivi](#) pour avoir publié une vidéo satirique impliquant l'image du président de transition, soulignant la fragilité des protections de la liberté d'expression. La loi de juillet 2023 rétablissant le contrôle du gouvernement sur les nominations à la HAC compromet encore davantage l'autonomie de la presse.

La liberté de réunion et de manifestation au Gabon en est encore à ses débuts. Bien que la Constitution de 2024 garantisse formellement ce droit, sa mise en œuvre pratique reste limitée et inégale. En janvier 2024, des [manifestations pro-gouvernementales](#) ont eu lieu à Libreville, Oyem et Franceville, où des groupes de la société civile ont appelé à la levée des sanctions, notamment la suspension du Gabon de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Ces manifestations ont été autorisées et soutenues, ce qui reflète un environnement favorable sélectif. Les organisations de la société civile chargées de surveiller les élections ont [également bénéficié d'une plus grande liberté opérationnelle](#), puisqu'elles ont été autorisées à observer le processus électoral. Cependant, cette ouverture contraste fortement avec les [restrictions plus générales imposées aux groupes d'opposition](#) et aux mouvements civiques indépendants. Le contrôle strict exercé par le gouvernement de transition sur les procédures électorales et les rassemblements publics a suscité des inquiétudes quant à la militarisation croissante de la vie civile et à la tendance à restreindre l'espace démocratique.

La liberté d'association est entravée par la loi n° 35/62, en vigueur depuis 1962, qui ne fait pas la distinction entre les ONG et les associations, créant ainsi une [ambiguïté juridique](#). Les procédures d'enregistrement sont lentes, longues et opaques, et les reçus provisoires délivrés après le début du processus d'enregistrement sont souvent insuffisants pour obtenir un financement ou une reconnaissance. Les suspensions arbitraires sans justification claire affaiblissent encore davantage la capacité organisationnelle. Les acteurs de la société civile ont appelé à une réforme urgente, notamment la mise en place de plateformes numériques pour l'enregistrement et de critères transparents pour l'obtention du statut d'utilité publique.

En résumé, si le cadre juridique du Gabon soutient nominalement les libertés civiles, sa mise en œuvre révèle un contrôle politique bien ancré. Une véritable démocratisation de l'espace civique nécessite non seulement une réforme juridique, mais aussi une responsabilité institutionnelle et une gouvernance inclusive.

## 2. Cadre juridique favorable au travail des acteurs de la société civile

Le cadre juridique régissant les OSC au Gabon reste ancré [dans la loi n° 35/62](#), héritée de la [législation française](#) de l'époque coloniale. Les OSC doivent s'enregistrer en vertu de cette loi pour être reconnues et fonctionner officiellement au Gabon. Cette loi obsolète ne fait pas la distinction entre les associations, les ONG et les fondations, ce qui entraîne une ambiguïté juridique qui nuit à la clarté institutionnelle et à l'efficacité opérationnelle. L'absence de classifications adaptées empêche le gouvernement de répondre aux besoins spécifiques des différents acteurs de la société civile, affaiblissant ainsi le développement stratégique du secteur.

Le processus d'enregistrement constitue un autre obstacle majeur. Les OSC doivent souvent attendre plusieurs années avant d'obtenir leur récépissé définitif du ministère de l'Intérieur, ce qui limite leur accès au financement, aux partenariats officiels et à la reconnaissance publique. Cette inertie administrative non seulement étouffe l'innovation, mais favorise également [une concurrence déloyale](#), où des entités opportunistes, souvent mieux connectées, monopolisent les ressources au détriment des initiatives locales ayant un véritable impact social. De plus, l'absence d'infrastructure numérique dans le processus d'enregistrement et de contrôle exacerbe les inefficacités et limite la transparence. En réponse à ces défis systémiques, les acteurs de la société civile ont constamment plaidé en faveur d'une réforme.

Une étape importante dans le cadre juridique de la société civile gabonaise a été franchie en mai 2025 avec le projet de loi [sur la création, l'organisation et le fonctionnement des organisations non gouvernementales](#), adopté en première lecture par l'Assemblée nationale de transition, marquant un tournant vers la modernisation du cadre juridique régissant les acteurs civiques. Bien qu'elle soit encore en attente d'adoption définitive, la législation proposée [introduit des distinctions plus claires](#) entre les ONG et les associations, remédiant ainsi à des ambiguïtés juridiques de longue date qui ont entravé le développement du secteur. Le projet de loi établit notamment un régime déclaratif pour la reconnaissance des ONG, assorti d'une clause de « silence valant acceptation », selon laquelle la reconnaissance juridique est automatiquement accordée si aucune réponse n'est donnée dans un délai de trois mois. Cette disposition vise à réduire l'inertie bureaucratique et à améliorer la prévisibilité des processus administratifs. Le projet de loi promet également l'accès au financement public, la reconnaissance officielle du statut d'intérêt public et un cadre structuré pour la collaboration entre les ONG et l'État, autant d'éléments essentiels à la légitimité et à la durabilité institutionnelles.

Si elles sont mises en œuvre efficacement, ces réformes pourraient permettre de réduire les retards administratifs, d'améliorer la transparence et de favoriser un accès plus équitable aux ressources. Cependant, le potentiel transformateur du projet de loi dépend de la responsabilité institutionnelle, de la modernisation numérique et d'une application cohérente. Sans cela, les risques d'exclusion, de favoritisme et d'appropriation des ressources demeurent.

### 3. Ressources accessibles et durables

Le cadre juridique, réglementaire et fiscal du Gabon présente d'importants obstacles structurels à l'accès aux ressources pour les OSC, ce qui compromet leur autonomie et leur viabilité. Le système est régi par la loi n° 35/62, qui ne fait pas de distinction claire entre les

associations, les ONG et les fondations. Cette ambiguïté juridique complique l'enregistrement, la reconnaissance et l'éligibilité au financement, en particulier pour les organisations qui ne font pas partie du secteur du développement aligné sur l'État.

Les OSC actives dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement social, telles que le Programme national de lutte contre le sida (PNLS) et le Centre de recherche médicale de Lambaréné (CERMEL), bénéficient d'un soutien institutionnel et d'un financement public en raison de leur alignement sur les priorités du gouvernement. En revanche, les ONG axées sur les droits humains, la gouvernance et la protection de l'environnement sont confrontées à une exclusion systémique. Ces groupes dépendent fortement des donateurs internationaux, dont le financement est compétitif, techniquement exigeant et souvent inaccessible aux organisations disposant de peu de ressources.

L'environnement fiscal restreint encore davantage l'accès aux ressources. La réglementation fiscale n'encourage pas les dons et ne prévoit pas d'exonérations susceptibles d'alléger la charge financière. De plus, l'absence d'outils numériques et de procédures simplifiées aggrave les retards dans l'enregistrement et la reconnaissance, limitant ainsi la capacité des OSC à formaliser des partenariats ou à solliciter des subventions.

Des acteurs internationaux tels que l'Union européenne sont intervenus pour combler ces lacunes, en lançant des [appels à propositions](#) et en finançant des initiatives de renforcement des capacités, en particulier pour les [organisations travaillant sur les droits des prisonniers](#), la transparence budgétaire et la gouvernance des ressources naturelles. Cependant, ces efforts nécessitent une mise en œuvre et une surveillance rigoureuses afin de garantir un accès équitable et un impact à long terme.

En résumé, bien que des opportunités existent grâce à des partenariats externes, le cadre juridique et fiscal national du Gabon reste un environnement restrictif pour la société civile indépendante. Une réforme est [essentielle](#) pour favoriser un écosystème plus inclusif, transparent et propice, permettant à toutes les OSC de contribuer de manière significative au développement national.

## 4. Ouverture et réactivité de l'État

Le cadre juridique du Gabon reconnaît officiellement le droit d'accès à l'information dans la [Constitution de 2024](#) (titre VII, articles 94 à 102) et dans des instruments internationaux tels que l'article 9 de la [Charte africaine des droits de l'homme et des peuples](#). Cependant, cette reconnaissance reste largement symbolique en raison de l'absence d'une loi nationale spécifique qui rende ce droit opérationnel. Le Code de la communication (loi n° 07/2001) existant se concentre sur la diffusion de l'information et non sur son accès, laissant ainsi un vide juridique important en matière de droits applicables.

Dans la pratique, les citoyens et les [organisations de la société civile n'ont aucun recours juridique](#) lorsqu'ils se voient refuser l'accès à des documents publics. Le secret administratif est régulièrement invoqué sans justification et il n'existe aucun organisme de contrôle

indépendant pour trancher les litiges. Ce vide juridique favorise l'opacité de la gouvernance et sape la responsabilité démocratique.

Les journalistes et les OSC signalent fréquemment des refus d'accès à des données sensibles, notamment les budgets ministériels, les rapports d'audit et les contrats d'approvisionnement. Ces restrictions entravent le journalisme d'investigation, limitent le contrôle civique et affaiblissent la confiance du public dans les institutions. Le manque de transparence limite également la capacité des OSC à mener des actions de plaidoyer et un dialogue politique fondés sur des données factuelles.

Malgré ces défis, la transition politique de 2023 et le [Dialogue national inclusif](#) ont ouvert de nouvelles perspectives pour l'engagement civique. La Constitution de 2024 reconnaît explicitement la société civile comme un acteur légitime de la gouvernance participative (article 7), ce qui a conduit à une [participation accrue](#) aux réformes institutionnelles et aux consultations publiques. Bien qu'aucune loi organique ne formalise encore cette collaboration, les pratiques émergentes signalent une évolution vers une gouvernance plus inclusive.

Néanmoins, sans un cadre juridique solide garantissant l'accès à l'information, le rôle de la société civile reste limité. Lors de l'élection présidentielle d'avril 2025, plusieurs observateurs électoraux des OSC ont rencontré des obstacles dans leur mission de surveillance. Bien qu'ils aient été accrédités, certains se sont vu [refuser l'accès](#) aux bureaux de vote et aux locaux électoraux, notamment à Mitzic, Mbimbi, Mounana village, Akieni, École Avenir et Dakar à Lambaréné. Ces incidents, signalés par le Réseau des observateurs citoyens (ROC), ont été aggravés par des retards dans la délivrance des accréditations et par l'intimidation de certains observateurs. Il est essentiel d'institutionnaliser la transparence par le biais de la législation afin de renforcer les capacités des OSC, d'améliorer la responsabilité publique et de consolider les acquis démocratiques.

## 5. Culture publique favorable et discours sur la société civile

Depuis la transition de 2023, les OSC gabonaises ont gagné en visibilité et en légitimité dans les affaires publiques, passant du statut d'acteurs périphériques à celui de contributeurs reconnus à la gouvernance démocratique. Leur participation structurée au [Dialogue national inclusif](#) (avril 2024) a marqué un tournant, les OSC contribuant activement à des propositions sur la transparence, les droits et la réforme institutionnelle. Leur [plaidoyer en faveur de quotas de représentativité](#) et de l'inclusion des groupes marginalisés a marqué un tournant vers une gouvernance plus participative.

Les OSC ont encore consolidé leur image publique lors du [référendum constitutionnel](#) de novembre 2024, où elles ont mené des campagnes d'éducation des électeurs et d'observation citoyenne. Leur rôle a été déterminant pour garantir un processus jugé transparent par les observateurs nationaux et internationaux. Cette visibilité s'est poursuivie lors de l'[élection présidentielle](#) d'avril 2025, avec le déploiement de plus de 200 observateurs d'OSC dans tout le pays, en coordination avec des partenaires internationaux. Le [soutien](#) apporté par la

mission d'observation électorale des OSC (MOE-OSC) à l'élection, qualifiée de « transparente et inclusive », a renforcé leur crédibilité, tout en mettant en évidence les domaines à améliorer.

Les médias publics et le discours politique présentent de plus en plus les OSC comme des partenaires de la gouvernance, plutôt que comme des adversaires ou des acteurs marginaux. Les [soutiens](#) de personnalités telles que le député Pepecy Ogouliguende reflètent une reconnaissance politique croissante de leur rôle dans la légitimation des processus démocratiques. Cependant, cette image positive ne s'étend pas de manière uniforme à toutes les OSC, en particulier celles qui défendent les droits ou la responsabilité du gouvernement, qui peuvent encore faire l'objet de scepticisme ou de marginalisation.

L'évolution du discours sur la société civile, associée à des ouvertures institutionnelles, a créé un environnement plus favorable, mais qui reste en pleine évolution. Si la reconnaissance et la visibilité des OSC se sont améliorées, la durabilité de leur impact dépend d'un accès constant aux ressources, de protections juridiques et d'un discours médiatique reflétant la diversité de leur travail. Le défi à relever consiste à traduire l'inclusion symbolique en autonomisation structurelle.

## 6. Accès à un environnement numérique sécurisé

Malgré les progrès législatifs, l'environnement numérique du Gabon reste marqué par un accès inégal à Internet, des interruptions récurrentes et une surveillance ciblée, ce qui impose des contraintes importantes aux OSC. Avec [un taux de pénétration d'Internet](#) supérieur à 71 %, l'accès est fortement concentré dans les zones urbaines, laissant les communautés rurales, où le plaidoyer et l'engagement citoyen sont tout aussi essentiels, largement déconnectées. Des initiatives telles que le [programme RuralStar](#) et les efforts du service universel visant à connecter plus de 200 villages n'ont pas encore comblé cette fracture numérique, limitant la capacité des OSC à se mobiliser, à surveiller les élections et à mener des actions de sensibilisation dans les régions mal desservies.

Les faiblesses des infrastructures sont aggravées par des coupures stratégiques d'Internet, telles que la [coupure nationale](#) pendant les élections générales d'août 2023. Justifiée par le gouvernement comme une mesure contre la désinformation, cette action a été condamnée par la coalition #KeepItOn comme une violation des normes démocratiques. De telles perturbations non seulement répriment la participation civique, mais signalent également une volonté de privilégier la stabilité du régime au détriment de la transparence.

Les coupures de courant fréquentes, en particulier à Libreville en 2024, compromettent encore davantage la fiabilité numérique. Ces interruptions, qui trouvent leur origine dans des [conflits financiers et une mauvaise gestion](#), affectent à la fois les services publics et les activités des OSC, entravant l'accès à l'information et la [continuité des efforts de plaidoyer](#).

La surveillance ajoute une couche supplémentaire de contraintes. Les OSC engagées dans la surveillance environnementale et électorale font état d'une surveillance ciblée, comme en témoigne le [rapport final](#) du projet ACP-FLEGT Phase II. Dirigé par l'ONG Brainforest, le

rapport montre que les membres de la société civile formés pour collecter des informations sur les infractions forestières sont exposés à une surveillance accrue lorsqu'ils signalent des pratiques illégales dans les secteurs forestier et minier. Les dispositions légales de l'[ordonnance n° 15/PR/2018](#) interdisent l'accès illégal aux systèmes informatiques, mais autorisent l'enregistrement des communications et des données de trafic dans un contexte professionnel, ouvrant la voie à une surveillance réglementée mais potentiellement intrusive. Selon [Media Défense](#), la surveillance numérique exercée par le gouvernement peut inclure l'interception et l'analyse de métadonnées, ce qui permet de reconstituer le comportement et les relations des individus, ce qui, sans contrôle judiciaire strict, peut constituer une violation du droit à la vie privée et à la liberté d'expression.

Collectivement, ces conditions reflètent un environnement numérique fragile et politiquement sensible, où l'espace opérationnel de la société civile est limité par des lacunes en matière d'infrastructures, des risques de surveillance et un accès sélectif. Pour que les outils numériques permettent véritablement aux acteurs civiques de s'émanciper, les réformes doivent donner la priorité à l'accès équitable, aux garanties institutionnelles et à la protection des droits numériques.

## Défis et opportunités

Au cours des quatre prochains mois de l'année 2025, la société civile gabonaise jouera un rôle central dans le renforcement de la démocratie, mais elle devra toujours faire face à des défis importants. Après avoir joué un rôle clé lors du dialogue national inclusif, du référendum constitutionnel et de l'élection présidentielle (avec plus de 900 [observateurs citoyens déployés](#)), les organisations de la société civile (OSC) sont désormais reconnues comme des partenaires stratégiques du gouvernement et jouissent d'une image publique positive.

Malgré cette progression, les OSC doivent surmonter plusieurs obstacles : rivalités internes, manque de coordination, ressources limitées et faible influence sur les réformes électorales. L'accessibilité aux outils numériques demeure également inégale, pénalisant les organisations en zones rurales. Toutefois, des opportunités émergent grâce aux formations du programme [PACEM-Gabon](#), à l'essor de la coalition Réseau des Observateurs Citoyens, à la digitalisation des pratiques d'observation et aux recommandations pour une meilleure inclusion des populations vulnérables.

Pour consolider leur impact, les OSC doivent professionnaliser leur approche, améliorer leur transparence financière et institutionnaliser leur rôle dans l'élaboration des politiques publiques. Ces efforts permettront de construire une citoyenneté active et inclusive, ancrant durablement la société civile comme pilier de la démocratie gabonaise.

**EU SEE**

SUPPORTING  
AN ENABLING ENVIRONMENT  
FOR CIVIL SOCIETY



Funded by  
the European Union

